

Référence : FDS_452_N
Version: 2012-01

Edition révisée n°1
Date de révision: 02/08/2012
Remplace les éditions précédentes

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : AÏKIDO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit phytopharmaceutique - Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS (anciennement K+S France SAS)
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

N-Dangereux pour l'environnement R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE (1999/45/CE)

Pictogrammes de danger :



N - Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R : R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Référence : FDS_452_N
Version: 2012-01

Edition révisée n°1
Date de révision: 02/08/2012
Remplace les éditions précédentes

Phrase(s) S : S2- Conserver hors de la portée des enfants
S13- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
S20/21- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S23- Ne pas respirer les vapeurs.
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51-Utiliser seulement dans des zones bien ventilées
S60- Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux.
S61- Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité

Phrases additionnelles : SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe4- Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important.

Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Etiquetage supplémentaire : Aucun

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'Annexe XIII du Règlement (CE) n°1907/2006

3. Composition/ informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No. -INDEX Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
flazasulfuron	104040-78-0	N – Dangereux pour l'environnement ; R50-53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	26.6 %
acide méthyl-naphtalènesulfoni- que/formaldéhyde, copolymère, sel de sodium	81065-51-2	Xi – Irritant ; R41	Eye Dam. 1; H318	4.9% ≤ c < 5.6%
diisopropyl-naphtalènesulfo- nate de sodium	1322-93-6 215-343-3	Xn – Nocif ; R20/22 Xi – Irritant ; R36/37	Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	< 5 %

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Mesures générales :	En cas de malaise consulter un médecin.
Après inhalation :	Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.
Après contact avec la peau :	Rincer à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Après contact avec les yeux :	Rincer à l'eau. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Après ingestion :	Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes aigus :	
Après inhalation :	Effets nocifs improbables.
Après contact avec la peau :	Non irritant.
Après contact avec les yeux :	Non irritant.
Après ingestion :	Effets nocifs improbables.
Symptômes différés :	Pas d'effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse polyvalente. Poudre ABC. Acide carbonique. Eau pulvérisée.
- Moyens d'extinction inappropriés : L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs p.ex.: vapeurs nitreuses, fluorure d'hydrogène, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

- Instructions : Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.
- Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu: Gants. Vêtements de protection. Nuages de poussières : appareil respiratoire à air comprimé/oxygène. Echauffement/feu : appareil à air comprimé/oxygène.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Empêcher le dégagement de nuages de poussières. Pas de flammes nues.
- Équipement de protection pour les non-secouristes : Voir point 8.2
- Équipement de protection pour les secouristes : Gants. Vêtements de protection. Nuages de poussières : appareil respiratoire à air comprimé/oxygène.
- Vêtements de protection appropriés : Voir point 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le solide répandu. Rabattre/diluer nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

Référence : FDS_452_N
Version: 2012-01

Edition révisée n°1
Date de révision: 02/08/2012
Remplace les éditions précédentes

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher nuage de poussières en recouvrant avec sable/terre. Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4 Référence à d'autres sections

: Voir point 13.

7. Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage en sécurité :	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation.
Tenir à l'écart de :	Aucun renseignement disponible.
Matériau d'emballage approprié :	Aucun renseignement disponible.
Matériau d'emballage inapproprié :	Aucun renseignement disponible.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit phytopharmaceutique autorisé : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'utilisation indiquées sur l'étiquette du produit.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale.

Contrôles techniques appropriés	Eviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Observer l'hygiène usuelle. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.
Protection respiratoire :	Dégagement de poussières: masque anti-poussières filtre P1.
Protection des mains :	Gants. Matériau approprié pour vêtements (bonne résistance) : Caoutchouc, PVC, plastiques.
Protection des yeux :	Lunettes de protection. Dégagement de poussières: lunettes bien ajustables.
Protection de la peau :	Vêtements de protection.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :	Voir points 6.2, 6.3 et 13

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Grains
Odeur	Odeur de cannelle
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Brun
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Aucun renseignement disponible concernant le danger d'incendie direct
Log Kow	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible

Référence : FDS_452_N
Version: 2012-01

Edition révisée n°1
Date de révision: 02/08/2012
Remplace les éditions précédentes

Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	l'éther ; Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible
Solubilité	Aucun renseignement disponible
Densité relative	0.84
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	5.1 à 1 %

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun renseignement disponible concernant le danger d'incendie indirect. La matière a une réaction acide.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4 Conditions à éviter

Eviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Aucun renseignement disponible.

Référence : FDS_452_N
Version: 2012-01

Edition révisée n°1
Date de révision: 02/08/2012
Remplace les éditions précédentes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs p.ex.: vapeurs nitreuses, fluorure d'hydrogène, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Résultats d'essais - Toxicité aiguë

<i>Produit :</i>	Voie d'exposition : Oral Paramètre : DL50 Valeur : 4800 mg/kg Espèce : Rat Détermination de la valeur : Valeur expérimentale
	Voie d'exposition : Dermal Paramètre : DL50 Valeur : > 2000 mg/kg Espèce : Rat Détermination de la valeur : Valeur expérimentale
	Voie d'exposition : Inhalation Paramètre : CL50 Valeur : > 6.17 mg/l Durée d'exposition : 4 h Espèce : Rat Détermination de la valeur : Valeur expérimentale
<i>Flazasulfuron :</i>	Voie d'exposition : Oral Paramètre : DL50 Valeur : > 5000 mg/kg Espèce : Rat Détermination de la valeur : Valeur expérimentale
	Voie d'exposition : Dermal Paramètre : DL50 Valeur : > 2000 mg/kg Espèce : Rat Détermination de la valeur : Valeur expérimentale
	Voie d'exposition : Inhalation Paramètre : CL50 Valeur : > 5.99 mg/l Durée d'exposition : 4 h Espèce : Rat Détermination de la valeur : Valeur expérimentale
Conclusion :	Faible toxicité aiguë par voie orale Faible toxicité aiguë par voie cutanée Faible toxicité aiguë par inhalation
Corrosion/irritation cutanée :	
<i>Produit :</i>	Aucun renseignement disponible
Conclusion :	Non classé dans les irritants cutanés Non classé comme irritant pour les yeux

Référence : FDS_452_N
Version: 2012-01

Edition révisée n°1
Date de révision: 02/08/2012
Remplace les éditions précédentes

**Sensibilisation respiratoire
ou cutanée :**

Produit : Aucun renseignement disponible
Conclusion : Aucun renseignement disponible

**Toxicité spécifique pour
certains organes cibles :**

Produit : Aucun renseignement disponible
Conclusion : Aucun renseignement disponible

**Mutagénicité sur les
cellules germinales (in
vitro) :**

Produit : Aucun renseignement disponible

**Mutagénicité sur les
cellules germinales (in
vivo)**

Produit : Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité :

Produit : Aucun renseignement disponible

**Toxicité pour la
reproduction**

Produit : Aucun renseignement disponible
Conclusion CMR Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction
ou le développement
Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité
Non classé pour la cancérogénicité

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit :

Toxicité aiguë poissons :
Paramètre : CL50
Valeur : > 100 mg/l
Durée : 96 h
Organisme : Oncorhynchus mykiss
Détermination de la valeur : Valeur expérimentale

Toxicité aiguë poissons :
Paramètre : CL50
Valeur : > 400 mg/l
Durée : 96 h
Organisme : Lepomis macrochirus
Détermination de la valeur : Valeur expérimentale

Référence : FDS_452_N
Version: 2012-01

Edition révisée n°1
Date de révision: 02/08/2012
Remplace les éditions précédentes

	<p>Toxicité aiguë invertébrés : Paramètre : CE50 Valeur : > 100 mg/l Durée : 48 h Organisme : Daphnia magna Détermination de la valeur : Valeur expérimentale</p> <p>Toxicité algues et autres plantes aquatiques : Paramètre : CE50 Valeur : 0.025 mg/l Durée : 72 h Organisme : Selenastrum capricornutum Détermination de la valeur : Valeur expérimentale</p>
<i>Flazasulfuron</i> :	<p>Toxicité aiguë poissons : Paramètre : CL50 Valeur : 22 mg/l Durée : 96 h Organisme : Oncorhynchus mykiss Détermination de la valeur : Valeur expérimentale</p> <p>Toxicité aiguë poissons : Paramètre : CL50 Valeur : >98 mg/l Durée : 96 h Organisme : Lepomis macrochirus Détermination de la valeur : Valeur expérimentale</p> <p>Toxicité aiguë invertébrés : Paramètre : CE50 Valeur : >106 mg/l Durée : 48 h Organisme : Daphnia magna Détermination de la valeur : Valeur expérimentale</p> <p>Toxicité algues et autres plantes aquatiques : Paramètre : CE50 Valeur : 0.045 mg/l Durée : 72 h Organisme : Selenastrum capricornutum Détermination de la valeur : Valeur expérimentale</p>
Conclusion	<p>Peu nocif pour les poissons Peu nocif pour les invertébrés (Daphnia) Très toxique pour les algues</p>

12.2 Persistance et dégradabilité

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s).
Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit :	Aucun renseignement disponible
Flazasulfuron :	Log Kow : < 1.5

Référence : FDS_452_N
Version: 2012-01

Edition révisée n°1
Date de révision: 02/08/2012
Remplace les éditions précédentes

12.4 Mobilité dans le sol

Produit : Aucun renseignement disponible
Flazasulfuron : Koc : 46.16

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'Annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO) :
Produit : Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)
Flazasulfuron : Non dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Dispositions relatives aux déchets : Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2001/118/CE).
07 04 13* (déchets solides contenant des substances dangereuses). Déchets dangereux selon Directive 2008/98/CE.







Méthodes d'élimination : Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas déverser dans les eaux de surface.

Emballages Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).
15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

Produit : Réemploi de l'emballage interdit. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

Emballages contaminés : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

14. Informations relatives au transport

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN 3077	UN 3077	UN 3077
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a. (flazasulfuron) Code tunnel : E	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (flazasulfuron) EMS : F-A, S-F	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Classe 9 Etiquette n°9  Marque pour l'environnement 	Classe 9 Etiquette n°9  Marque pour l'environnement 	Classe 9 Label n°9  Marque pour l'environnement 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	OUI	Polluant marin	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucunes précautions particulières autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non concerné		

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE : 1172

Composés organiques volatiles (COV) : 0 %

Référence : FDS_452_N
Version: 2012-01

Edition révisée n°1
Date de révision: 02/08/2012
Remplace les éditions précédentes

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3

R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R41	Risque de lésions oculaires graves
R36/37	Irritant pour les yeux et les voies respiratoires

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

AMM n°9800514 – AIKIDO

Cette FDS a été révisée dans sa totalité et mise au nouveau format du règlement n°453/2010.

Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.